



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
Palais fédéral est
3003 Berne

Courriel à armscontrol@seco.admin.ch

Réf. : 24_COU_4737

Lausanne, le 28 août 2024

Modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt du projet de modification de loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) mis en consultation.

Il doit constater que cette proposition intervient peu de temps après l'adoption par les Chambres fédérales du texte actuel de l'article 22a LFMG, qui a été largement discuté afin d'aboutir à un compromis.

Le Gouvernement vaudois n'est dès lors pas favorable à la modification proposée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER

Michel Staffoni

Copies

- Office des affaires extérieures
- Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine.